

CONSEIL DE QUARTIER POUDRERIE

Mardi 16 octobre 2018 - 19H30

Présents :

Membres de droit :

M. Pierre- Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan.

M. Salem AIDOUDI, Adjoint au Maire en charge de la Tranquillité publique, de la démocratie participative et de la citoyenneté.

M. Gérard LANTERI, Adjoint au Maire en charge des Quartiers, des Déplacements Urbains, du Stationnement et de la Circulation.

Conseillers de quartiers :

Mme ABASTADO Nadia

M. AOUATI Kheireddine

M. CHALIER Alain

M. FILECCIA Thierry

M. GANON Jean-Claude

Mme GATY Marie-Noël

Mme GUIMARAES Odette

M. HIDOUCHE Boualem

Mme ISELIN Marlène

M. N'GOALA Frantz

Mme TAUPIN Magalie

Membres de l'administration municipale :

Mme Hélène MORSA, Directrice Générale des services

M. Jean-David CADET, Directeur de la Démocratie de proximité et de la Vie associative

Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie associative et jumelage, conseils de quartier.

M. Romain PICCININI, Chef de la Police Municipale

Excusés :

Mme FERREIRA Christine
M. LOLANGE Nicodem
M. RAZNIEWSKI Frédéric

Ordre du jour

1. Agenda 21- Choix des thématiques de travail
2. Point d'étape sur l'atelier fleurissement
3. Présentation des axes santé et nomination d'un référent
4. Restitution atelier vidéosurveillance
5. Restitution ateliers mobilier urbain et stationnement
6. Réflexion sur l'implantation de 10 nouvelles corbeilles de rue (Restitution fin novembre 2018)
7. Réflexion sur l'implantation de commerces au rez-de-chaussée du projet immobilier situé avenue Lucie Aubrac
8. Proposition d'ateliers 2019 :
 - Etude de la signalétique des zones commerciales
 - Etat de la voirie
9. Questions diverses

En introduction à cette séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil puis débute l'ordre du jour.

1. Agenda 21- Choix des thématiques de travail

Monsieur Cadet, Directeur de la Démocratie de proximité et de la Vie associative présente le document.

(Agenda 21- atelier de travail CQ)

Il explique que l'enjeu et le fonctionnement de l'agenda 21 n'est pas toujours bien compris et que par conséquent, il est nécessaire de faire évoluer les missions des référents Agenda 21. De plus, en raison des transferts de compétences vers l'EPT, certaines actions ont également basculées.

L'Agenda 21 a donc été retravaillé pour être plus dans, l'action, le concret et que les conseillers, entre autre, puissent se l'approprier.

L'idée est de choisir 1 ou 2 actions par volet et proposer un projet à mettre en œuvre par action sélectionnée.

Un point d'étape sera effectué à l'occasion de l'atelier de travail du 03 décembre afin de valider ou modifier les projets choisis.

2. Point d'étape sur l'atelier fleurissement

Madame Gaty revient sur l'atelier concernant le plan de fleurissement qui s'est déroulé le 4 octobre en présence de M. Morini, Chef du service des Espaces Verts et les 7 responsables de secteur.

Dans un premier temps, elle met en avant les richesses partagées d'un tel atelier. En effet, si les conseillers ont évoqué leurs observations et leurs ressentis, les responsables de secteur ont pu de leur côté, justifier du choix des variétés plantées, des emplacements sélectionnés ...etc. et partager ainsi le professionnalisme qui les caractérise. Madame Gaty suggère de fleurir le rond-point du Docteur Roux qui bénéficie déjà d'un arrosage automatique et de plantes à feuillage caduc au square Henri Legrand qui lui ne dispose pas d'arrosage automatique. Elle ajoute également qu'il faut bien choisir les variétés en prenant en compte plusieurs critères tels que la résistance de la plante, ses besoins en eau mais également son entretien et les vols qui représentent tout de même 30 % de l'ensemble des variétés plantées. Monsieur le Maire souhaite que le Parc Georges Pompidou fasse partie de l'itinéraire emprunté par le jury du concours des Villes et Villages fleuris. Seulement, en tant qu'ancienne décharge, la géologie du sol est particulière et il faut pouvoir adapter les espèces d'arbres à planter. Il suggère aux conseillers de travailler sur cet espace.

Le prochain atelier de travail sur le fleurissement sera programmé au mois de février/ mars 2019. Ce sera l'occasion de finaliser le circuit emprunté par le jury.

3. Présentation des axes santé et nomination d'un référent

Monsieur le Maire explique que la Ville a mis en place un contrat local de santé (CLS) qui est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Ce qui implique de créer des instances participatives.

Madame Morsa présente le document (**Santé**) ainsi que les différents axes du CLS et groupes de travail. Elle explique également que la Ville aimerait à terme développer un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) qui ne peut être effectif qu'après que le CLS soit fonctionnel.

Madame Guimaraes s'interroge sur l'enjeu de la convention signée avec l'ARS. Monsieur le Maire, en réponse, explique que l'ARS finance des actions du CLS et que l'objectif final est de faire de Livry-Gargan une « Terre de Santé Publique ». Il souhaite, au travers du maillage qui se forme entre les différents organismes de santé : le Centre Médico-Social (CMS), l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et les professionnels de santé, lutter contre la désertification médicale. Livry-Gargan est précurseur dans ce mouvement.

Monsieur Chalier nomme Madame Abastado en tant que référente Santé pour le quartier Poudrerie.

4. Restitution atelier vidéosurveillance

Monsieur Romain Piccinini, chef de la Police Municipale, présente le document **(Vidéosurveillance)** et relate le travail effectué au cours de l'atelier du 17 septembre. Il annonce que 40 caméras seront implantées en 2019 dont 12 sur le quartier Poudrerie. En effet, ce quartier était initialement un peu moins doté que les autres en raison du faible taux de délinquance. Les propositions des conseillers montrent une bonne cohérence entre ressentie et réalité du terrain car elles sont en adéquation avec celles de la Police Municipale. Monsieur le Maire demande si le plan proposé peut être envoyé à la Préfecture pour les demandes d'autorisation. Les conseillers répondent oui à l'unanimité.

5. Restitution ateliers mobilier urbain et stationnement

Monsieur Chalier revient sur l'atelier de travail concernant le mobilier urbain du 9 juin 2018. Les conseillers ont, à la suite, effectué une observation du terrain. Ils ont constaté que le nom de la Ville n'est pas inscrit sur les panneaux de rue ce qui nuit à son l'identification. Monsieur le Maire explique que la nouvelle Municipalité a changé de logo et que par volonté d'économie, ils ont décidé de ne plus le mettre sur les nouveaux panneaux.

Madame Abastado met en avant la problématique des passages piétons qui semblent être insuffisant sur le quartier Poudrerie.

Monsieur le Maire souhaite qu'un nouvel atelier de travail, animé par Monsieur Drago, Chef de service Travaux et éclairage publics, soit programmé rapidement (novembre 2018) afin d'effectuer la restitution des problématiques recensées et d'en connaître, si tel est le cas, les raisons techniques.

Monsieur Fileccia souhaite revenir sur l'éclairage public qui nécessite d'après lui un véritable travail de fond.

Monsieur le Maire propose que ce point soit ajouté aux ateliers de travail 2019 ainsi que la réflexion sur la nécessité de nouveaux passages piéton (tout en gardant à l'esprit le coût induit d'un tel dispositif : 8 000 €).

Concernant le stationnement, Monsieur Lanteri souhaite recenser les coussins berlinois inutiles ou plus adaptés en raison du changement des sens de circulation afin qu'ils soient retirés. En effet, outre le fait qu'ils soient dangereux, bruyants et qu'ils favorisent les vibrations ils occupent également l'espace qui pourrait être utilisé pour des places de stationnement

Monsieur le Maire annonce la réfection de l'avenue Voltaire et il souhaite y associer les conseillers.

Il souhaite qu'ils étudient les possibilités d'aménagement, tels que : plateau surélevé, passage piéton ... etc.

Pour des raisons économiques et pas soucis d'efficacité, il attire l'attention sur la corrélation de tous les aménagements ainsi que l'emplacement (favoriser le croisement de plusieurs rues..).

Les conseillers soulèvent la problématique du stationnement dans leur quartier.

Monsieur Lanteri, bien que conscient de la gêne occasionnée, explique qu'il n'y a que deux solutions pour lutter contre le stationnement de longue durée : La zone bleue ou des emplacements payants.

Il ne peut se résoudre à la deuxième solution, il propose donc que les nouvelles places de parking réalisées par le Département rue du Docteur Roux soient matérialisées en zone bleue.

Madame Abastado soulève le problème des garages sauvages qui envahissent la rue du Chatinay et demande à Monsieur le Maire une vigilance particulière quant à leur multiplication. Le responsable du service Commerce de proximité est en charge d'établir le dialogue avec les garages concernés.

6. Réflexion sur l'implantation de 10 nouvelles corbeilles de rue (Restitution fin novembre 2018)

Monsieur le Maire souhaite, en raison de leur bonne connaissance du terrain, solliciter les conseillers pour l'implantation de 10 (8 à 12 propositions) nouvelles corbeilles de rue en 2019 ainsi que 2 crottinets.

Actuellement il y a 250 corbeilles sur la Ville.

Les propositions devront être rendues pour la fin du mois de novembre et un atelier de travail sur le thème sera programmé à la suite.

7. Réflexion sur l'implantation de commerces au rez-de-chaussée du projet immobilier situé avenue Lucie Aubrac

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier de 42 logements développé par la SNC LNC ALPHA PROMOTION (Les Nouveaux Constructeurs), il est prévu l'implantation de commerces en rez-de-chaussée:

- 1 ou 2 cellules commerciales pour un total de 170 m²

Afin d'accompagner une dynamique de commerce dans ce secteur, il est proposé de réfléchir au type de commerces attendus : commerce de proximité, commerce de bouche...etc.

Les conseillers souhaitent un commerce de bouche et à l'unanimité se décident pour une boulangerie (pas de point chaud).

Monsieur le Maire annonce qu'il est fort probable que Monsieur Marie de l'enseigne « La Fournée Normande » bénéficie de cet emplacement.

8. Proposition d'ateliers 2019 :

Monsieur Aidoudi présente les trois nouveaux axes de travail qui seront abordés au 1^{er} semestre de 2019 :

➤ Etude de la signalétique des zones commerciales

De nouvelles enseignes* vont être implantées sur le territoire et Monsieur le Maire souhaite que les conseillers travaillent sur une signalétique qui permet de créer un cheminement entre elles tout en suggérant une complémentarité.

- * Grand Frais : boulevard Robert Schumann (A la place de l'imprimerie Roto Presse Numéris)
- * Netto + restaurant à l'angle du boulevard Robert Schumann et Lucie Aubrac)

➤ Etat de la voirie

(Recensement de la chaussée et non des trottoirs)

➤ Eclairage public

9. Questions diverses

Madame Guimaraes est étonnée que le sujet du Parc de la Poudrerie ne soit pas abordé et demande des explications quant à son devenir (possibilité de projets immobiliers).

Monsieur le Maire répond que le Parc de la Poudrerie est classé Espace naturel dans le Plan Local d'Urbanisme des 4 communes dont il dépend (Sevrans, Livry-Gargan, Villepinte et Vaujours). En conséquence, personne ne peut délivrer de permis de construire. Il appartient désormais au Département qui souhaite redynamiser l'espace.

Monsieur le Maire informe les conseillers de sa rencontre, à plusieurs reprises, avec le Maire de Sevrans pour échanger sur d'éventuels projets notamment sur la réfection du Pavillon d'Autriche en Hôtel de standing.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur investissement et clôture la séance.

Fin de la séance à 21h45.

Le rédacteur,

Céline NOALLY

Responsable Conseils de Quartier/ Vie Associative/ Jumelage